



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mercredi 19 mars 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 12/03/2025

date d'affichage : 12/03/2025

dix-neuf mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

Représentés : Monique DOMEIZEL représentée par Magali MOURGUES;

Absents et Excusés : Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Sylvain KURIATA

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2025D015 - Objet : Demandes subventions DETR 2025 et FRAT 2025 pour aménagement trottoir

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'aménagement d'un trottoir situé le long de la Voie Communale n°1 sous le village est nécessaire afin de sécuriser le cheminement des piétons, il comportera une canalisation pour le drainage des eaux pluviales.

Ces travaux consistent plus précisément en la réalisation de bordure de trottoirs sur 300 mètres linéaires de longueur coulée sur place et franchissable. Le trottoir sera légèrement surélevé pour la sécurité des piétons. Il comportera un drainage pour les eaux de ruissellement et le raccordement des avaloirs sur le réseau pluvial.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

048-214801037-2025D015-DE

A G E D I

Plan de financement	Opération	Montant HT
Dépense	Aménagement trottoir avec canalisation pour eau pluviale	45 045.00
Total		45 045.00
Recette	Subvention sollicitée Conseil Départemental FRAT 25%	11 261.25
	Subvention sollicitée (priorisée n°1) DETR 55%	24 774.75
	Autofinancement 20%	9 009.00
Total		45 045.00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux de réalisation du trottoir
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2025 **en priorité n°1**
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du FRAT 2025
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention par le Département et par la Préfecture
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE

Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025
Date de réception de l'AR: 21/03/2025
048-214801037-2025D015-DE
A G E D I